



Participation financière au fonctionnement du couple

Par **titecoco66**, le **18/06/2008** à **11:33**

mon mari m'a quitté il y a deux mois, j'ai signalé l'abandon de domicile. il est avec une autre femme. nous n'avons entamé aucune procédure pour des questions financières. il est assistant d'éducation à mi-temps, gagne 500 euros. quand il est parti il m'a dit qu'il me laissait tout son salaire pour mes trois enfants et moi. il a même écrit un papier signé de sa main. nous avons des emprunts à rembourser. maintenant il veut ouvrir un compte personnel et récupérer tout son argent. nous sommes mariés sous le régime de la communauté. a-t-il le droit d'user de son salaire de cette façon? puis-je l'empêcher de changer de compte bancaire?

Par **domi**, le **18/06/2008** à **11:42**

Contactez le JAF ! vous pouvez demander également un dossier d'aide juridictionnelle afin d'obtenir une prise en charge des frais d'avocat si vous avez de faibles ressources. Concernant le compte bancaire, il est libre d'en ouvrir un. Adressez-vous rapidement au tribunal. Vous pouvez également informer votre CAF de la nouvelle situation de votre foyer, avec 3 enfants à charge vous devriez bénéficier d'aide financière. n'hésitez pas à leur téléphoner. Bon courage